Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_16-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**16** : ENFANCE JEUNESSE – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2026-2030

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La CTG est donc une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la Caf du Morbihan, Golfe du Morbihan – Vannes et ses communes membres proposent de renouveler pour 5 années la Convention territoriale globale (CTG) avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2025,

Vu l'avis du Comité de Pilotage CTG du 17 septembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Attractivité et Services à la Population (GMVA) du 25 septembre 2025

Vu l'avis de la commission municipale « Enfance, jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025

Annexe : convention CTG et annexe

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_16-DE

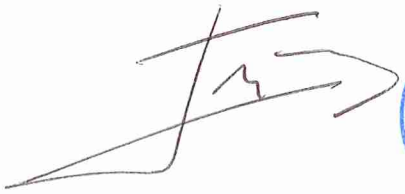
Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission « enfance jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Valider le renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030, et son annexe, ci jointe ;
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire





Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON